

ALUMINIUM DU MAROC
Au capital de 46.595.400 de dirhams
Siège social : Zone Industrielle Route de Tétouan, Tanger
Registre de Commerce n° : 3111

Communiqué de presse

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Aluminium du Maroc s'est tenue le 14 novembre 2024 sous la présidence de Monsieur Abdeslam El Alami. Après avoir passé en revue l'ordre du jour, l'ensemble des résolutions proposées par le conseil d'administration et les actionnaires concernant la réalisation définitive de la fusion absorption d'Industube par Aluminium du Maroc ont été adoptées.

A noter que l'article 11.2 du projet de traité de fusion a été modifié par l'Assemblée Générale Extraordinaire comme suit : « La prime de fusion représentant la différence entre :

- D'une part, l'actif net apporté par la Société Absorbée soit un montant de **quatre-vingts et onze millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent douze dirhams et trente-huit centimes (91.794.712,38)** ; et
- D'autre part, la valeur comptable des titres de la Société Absorbée détenus par la Société Absorbante soit un montant de **soixante-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-sept dirhams et cinquante centimes. (74.999.887,50).**

Est égale à un montant de **seize millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent vingt-quatre dirhams et quatre-vingt-huit centimes. (16.794.824,88).** »

Le reste demeurant inchangé.

Ainsi, il en résulte la réalisation définitive de l'opération de fusion absorption d'Industube par Aluminium du Maroc.

Le Président du Conseil d'Administration
M. Abdeslam El Alami

